

Centre universitaire : Abd El Hafidh Boussouf. Mila.

Docteur : Benchennouf. H

Module : Compréhension et expression écrite.

Niveau : Première année licence.

Cours : Le participe présent et l'adjectif verbal.

Introduction

Le participe présent est une forme verbale qui occupe une place particulière dans la grammaire française. Bien qu'il puisse sembler simple, son usage et ses fonctions sont variés et riches, et il joue un rôle essentiel dans la construction des phrases.

À la fois adjectif et verbe, le participe présent permet d'enrichir la langue en apportant précision et fluidité au discours. Dans cette dissertation, nous nous intéresserons à l'étude du participe présent sous plusieurs aspects : sa définition, son emploi, ses diverses fonctions, ainsi que les nuances de sens qu'il peut apporter à une phrase.

I. Définition et formation du participe présent.

Le participe présent est une forme verbale qui exprime une action en cours de réalisation et qui se forme en ajoutant le suffixe "-ant" à la racine du verbe. Par exemple :

- **Parler** → **parlant**
- **Manger** → **mangeant**
- **Finir** → **finissant**

Il est, en règle générale, invariable en genre et en nombre, sauf lorsqu'il est utilisé comme adjectif et qu'il qualifie un nom, auquel cas il doit s'accorder en genre et en nombre avec ce dernier : "les enfants **chantants**" (masculin pluriel).

En comparaison avec d'autres formes verbales, le participe présent diffère du gérondif, qui, bien qu'il soit formé de la même manière, se distingue par l'utilisation de la préposition "en" (ex. : "en parlant").

II. L'emploi du participe présent.

Le participe présent est utilisé dans plusieurs contextes, chacun ayant des implications particulières pour la structure de la phrase.

1. Comme verbe, avec une action simultanée ou antérieure :

Le participe présent peut exprimer une action qui se déroule en même temps que l'action principale de la phrase. Par exemple :

-Il marche, **chantant** une mélodie.

Dans cet exemple, "chantant" indique que l'action de chanter se déroule en même temps que celle de marcher.

2. Comme adjectif :

Lorsqu'il est utilisé comme adjectif, le participe présent qualifie un nom en indiquant une caractéristique ou une qualité liée à l'action exprimée par le verbe. Par exemple :

-Un **homme charmant**.

Ici, "charmant" est un adjectif qui qualifie le nom "homme", et il est dérivé du verbe "charmer".

3. Dans des propositions subordonnées circonstancielles.

Le participe présent est également utilisé pour exprimer une circonstance. Dans ce cas, il peut être introduit par une virgule et la subordonnée participe présente souvent une action en même temps que l'action principale, ou une cause/conséquence. Par exemple :

-"Elle est arrivée, **souriant** de joie."

L'action de sourire se produit en même temps que l'arrivée de la personne.

Ainsi, l'adjectif verbal désigne une action ou un état exprimé par le verbe dont il est issu, mais il doit toujours s'accorder en genre et en nombre avec le nom qu'il qualifie.

- **Chantant** (de chanter) → un homme chantant

- **Poussant** (de pousser) → une porte poussante
- **Roulant** (de rouler) → une voiture roulante

III. Les emplois des adjectifs verbaux.

Les adjectifs verbaux remplissent plusieurs fonctions et apportent une nuance particulière à la phrase. Ils sont employés pour décrire un état ou une caractéristique attribuée à un nom en fonction de l'action exprimée par le verbe.

1. L'adjectif verbal comme qualificatif de nom.

La fonction principale de l'adjectif verbal est d'agir comme qualificatif d'un nom. L'adjectif verbal fait donc partie de l'attribut du sujet ou du complément du nom. Par exemple :

- **"Un regard charmant"** : Dans cette phrase, "charmant" est un adjectif verbal formé à partir du verbe "charmer" et qualifie "regard". L'adjectif verbal attribue une caractéristique spécifique au nom.
- **"Un bruit frappant"** : Ici, "frappant" qualifie "bruit". Ce terme exprime l'intensité ou l'impact de l'action du verbe "frapper" sur le nom "bruit".

L'adjectif verbal décrit ici une qualité ou une caractéristique particulière qui découle de l'action ou de l'état exprimé par le verbe.

2. Le rôle de l'adjectif verbal dans les constructions idiomatiques.

Certains adjectifs verbaux sont très utilisés dans des constructions figées ou des expressions idiomatiques. Par exemple :

- **"Un spectacle époustouflant"** : Ici, "époustouflant" est formé à partir du verbe "époustoufler" et décrit quelque chose de surprenant et impressionnant.

Ces adjectifs verbaux, tout en étant relativement rares, jouent un rôle essentiel dans les expressions figurées et renforcent l'intensité ou l'impact d'un phénomène ou d'un objet.

III. Les distinctions entre les adjectifs verbaux et les participes présents.

Bien que les adjectifs verbaux et les participes présents aient une origine commune (ils sont tous deux issus du verbe et se forment de la même manière), ils diffèrent considérablement dans leur usage.

1. **Le participe présent** : Comme son nom l'indique, il est une forme verbale et sert principalement à exprimer une action en cours, souvent dans une construction de type "subordonnée participiale" ou pour indiquer une simultanéité d'actions :

-Il est arrivé, **chantant**.

Dans ces exemples, "chantant" ne qualifie pas directement un nom, mais désigne une action ou un état en cours.

2. **L'adjectif verbal** : Il, en revanche, n'est jamais une forme verbale et est exclusivement utilisé pour qualifier un nom. En d'autres termes, un adjectif verbal désigne toujours un attribut du nom et exprime une qualité ou un état qui découle du verbe, mais il ne garde aucune fonction verbale propre :

- "Un homme **chantant**" (adjectif verbal) indique une qualité attribuée au nom "homme", par opposition à "un homme qui chante" (participe présent, action en cours).

Ainsi, la différence réside dans le fait que l'adjectif verbal est utilisé comme un qualificatif, tandis que le participe présent reste un verbe en fonction de complément ou d'action simultanée.

IV. Les exceptions et cas particuliers.

Il existe des cas où des adjectifs verbaux ne suivent pas exactement la règle de formation, souvent en raison d'une évolution historique du langage. Par exemple, certains adjectifs verbaux ont pris des formes irrégulières ou sont devenus plus courants sous forme d'adjectifs et non de participes présents.

Exemples :

- **"Prudent"** (de "pruder") est un adjectif qui, bien que dérivé d'un verbe ancien, a fini par perdre toute connotation verbale et est uniquement employé comme adjectif.

- **"Convaincant"** (de "convaincre") est un adjectif verbal qui reste dans le langage courant pour exprimer l'idée d'une action qui a un pouvoir de persuasion.

Conclusion

Les adjectifs verbaux sont des éléments importants de la grammaire française qui permettent d'enrichir le langage en qualifiant des noms à partir des actions ou états exprimés par les verbes. Bien qu'ils partagent une origine commune avec le participe présent, leur fonction grammaticale est bien distincte : alors que le participe présent exprime une action en cours, l'adjectif verbal, lui, attribue une caractéristique à un nom.

Centre universitaire : Abd El Hafidh Boussouf. Mila.

Docteur : Benchennouf. H

Module : Compréhension et expression écrite.

Niveau : Première année licence.

T.D: Le participe présent et l'adjectif verbal.

Exercice 1:

-Complétez les phrases suivantes en soulignant d'un trait le participe présent et de deux traits l'adjectif verbal.

1. **Écoutant** attentivement, vous comprendrez la réponse.
2. Les étudiants **travaillant** dur réussiront leurs examens.
3. **Attendant** le bus, j'ai rencontré mon ancien professeur.
4. Ce projet est (**intéresser**) et devrait nous permettre d'apprendre beaucoup.
5. Cette robe est vraiment (**ravir**).

Exercice 2 :

-Formez le participe présent à partir des verbes.

1. Les enfants, (**s'amuser**) au parc, ont l'air heureux.
2. Elle avance, (**défier**) le public.
3. (**étudier**) pour ses examens, elle a amélioré ses résultats.